

Cours pour chefs poseurs de revêtements de sols

En cooperation avec



Objectif: Les candidats doivent prouver lors de l'examen qu'ils possèdent les capacités et connaissances professionnelles nécessaires pour assumer des responsabilités de chef ou une fonction dont les exigences s'avèrent sensiblement supérieures à celles de l'apprentissage. Ils doivent en particulier être en mesure de:

- effectuer des travaux exigeants quant au recouvrement de sols, préparations des supports;
- planifier le travail et la fourniture des matériaux requis;
- fournir les éléments utiles à l'élaboration des devis et factures;
- rédiger la correspondance d'une entreprise;
- assumer la responsabilité technique d'un ouvrage;
- utiliser le personnel, les équipements et matériaux conformément aux règles de l'art et la manière économique;
- Former le personnel et des apprentis.

Admission: Sont admis à l'examen les candidats qui:

- sont titulaires du certificat fédéral de capacité de poseur ou poseuse de revêtements de sols qualifié, de décorateur ou décoratrice d'intérieurs, ou encore d'une attestation équivalente;
- peuvent attester au moins trois ans de pratique dans le recouvrement des sols après l'apprentissage;
- ont suivi un cours pour maîtres d'apprentissage;
- sont en possession d'un certificat des connaissances requises par l'Ordonnance d'exécution de la loi sur les toxiques;
- possèdent un certificat attestant l'acquisition d'une formation complémentaire de charce de sécurité au sens de l'Ordonnance sur les qualifications des spécialistes de la sécurité au travail (RS 822.116).

Dates/Durée: octobre 2012 à septembre 2013
(350 leçons env.)

Frais de cours: pour les membres de SolSuisse Fr. 5400.–
pour les membres du GPRS Fr. 6200.–
pour les non-membres Fr. 9000.–

**Renseignements,
règlement,
programme:**

i GRPS

En Riond-Bosson
case postale
1131 Tolochenaz
T 021 802 88 98
F 021 802 88 80